



A Paris, le jeudi 30 juin

## CPO du 30 juin 2011

### Suites données aux CPO précédentes

- Un bilan de la gestion 2010 des Ouvriers de la DGAC a été présenté par établissements ouvriers: recrutements, avancements, mutations... La présentation de ce bilan pour Météo-France avait été faite à la CPO de janvier. FO souligne que ce document est une avancée, mais qu'il aurait fallu le diffuser avant la CPO, afin de pouvoir analyser les différentes données. Nous avons également demandé un bilan global pour l'ensemble de la DGAC.

Un projet de compte-rendu concernant la réunion des pôles de compétence et des établissements Ouvriers a été diffusé (voir compte-rendu FO du 9/05). Une nouvelle fois, les Organisations syndicales dénoncent le manque de moyens que les services ont pour faire fonctionner les pôles.

FO propose des modifications à ce compte-rendu et demande qu'il soit diffusé aux établissements ouvriers et aux pôles de compétence accompagné d'un courrier du sous-directeur pour demander que les remarques soient rapidement mises en œuvre.

- Une réunion est prévue le 16 septembre à Bordeaux, organisée par l'EO-DSNA, pour une première réflexion sur les fiches professionnelles de la famille Electrotechnique.

- Réforme des retraites : le décret n° 2011-754 est paru le 29 juin, il précise les dates d'ouverture des droits à la retraite, en fonction des âges des agents. Une formation organisée par le fond spécial des pensions s'est tenue les 28 et 29 juin, à laquelle le SNPACM-FO a été la seule OS à participer.

FO dénonce l'absence d'un établissement ouvrier à cette formation. L'établissement Ouvrier est l'intervenant vers lequel l'Ouvrier d'Etat doit se tourner pour avoir des informations sur son départ à la retraite.

- Emplois insalubres en Antilles-Guyane : Depuis plusieurs années, l'administration ne fournit pas de relevés d'emplois insalubres aux agents concernés. Sans ces relevés, il est impossible de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à la retraite. Les services de la DSAC et de la DSNA doivent travailler ensemble pour régulariser les relevés manquants.

### Elections professionnelles d'octobre 2011

Les élections, pour définir la représentativité dans le corps de ouvriers, seront issues d'un vote pour élire les représentants aux commissions d'avancement. Les élections se dérouleront du 18 au 20 octobre 2011. Les ouvriers absents durant cette période pourront voter par correspondance.

- Chaque CAO sera le Bureau de vote spécial de chaque établissement Ouvrier, et procédera au dépouillement de tous les votes. Chaque bureau de vote spécial diffusera le matériel de vote (matériel de vote et profession de foi) à chaque agent. Chaque chef d'établissement Ouvrier définira la liste des sections de vote dans les services qui dépendent de l'établissement.

FO demande que le dépouillement se fasse par section de vote. Les représentants EO DSAC et DSNA présents reconnaissent avoir entendu cette demande pour organiser les sections de vote par service.

La circulaire sera modifiée afin de préciser que les listes des candidats devront être complètes pour être validées.

- Pour Météo-France, les votes se feront par correspondance, avec un seul Bureau de vote central. Les OS Météo-France ont validé cette organisation.

**PERMANENCE NATIONALE – SNPACM/FO SEFA/DIRECTION**

Rue de l'Aviation - BP 30080 - 31603 MURET CEDEX

Tel : 05.62.14.78.97 – Fax :05.62.14.78.77 – Lotus : FO - SNPACM - SEFA - DIR

## **Validation de la formation des chefs d'Equipe**

L'ancienne formation qui était commune avec les ouvriers de la Défense ne tenait pas compte dans certains domaines des activités DGAC ou METEO. Le projet global de cette formation a donc été revu par le groupe de suivi formation ouvrier.

Le projet présenté comprend 3 modules (1<sup>er</sup> module à Latresne, 2eme et 3eme modules sur Paris).

- 2eme module : Présentation DGAC/MF, HSCT, harcèlement moral, démarche qualité, rôle d'encadrement du chef d'équipe ;
- 3eme module : Statut des OE, Relations sociales et droit syndical, Journée bilan.

Le module 1 s'est déroulé en mai 2011 ; Les modules 2 et 3 sont prévus pour octobre 2011.

L'administration propose une réunion suite à ces 2 derniers modules, afin de les évaluer et de corriger les éventuels problèmes.

## **Sécurisation juridique des textes relatifs à la rémunération des Ouvriers d'Etat (voir compte-rendu FO du 18/06)**

La cour des comptes a soulevé plusieurs problèmes dans son rapport sur la gestion des ouvriers et demande à la DGAC de régulariser les éléments suivants : forfait éclaté, supplément de 90Frs, complément de 2%, prime de rendement, calcul des heures supplémentaires, diverses indemnités...

L'administration nous informe que, suite à des contacts avec le budget et la fonction publique, un projet de textes (décret et arrêté) a été rédigé, il reprendra l'ensemble des éléments de rémunération des ouvriers.

Ces textes prévoient :

- Un forfait d'heure payé mensuel de 152.47h permettant le traitement de base pour tous les ouvriers
- Le maintien de la prime de rendement à 32% du 1<sup>er</sup> échelon du groupe d'appartenance de l'ouvrier.
- Le paiement d'heures supplémentaires au-delà de 35h en abondant le taux horaire.
- Le transfert dans la prime de technicité ou dans la PSH de la prime de 90Frs et des compléments de rémunération (2% du traitement brut et 2% de la prime de rendement).
- Le maintien des primes de travaux insalubres.
- La création d'une indemnité pour repas qui reprend la prime de panier actuelle.
- La création d'une prime d'intérim de 15 euros/jour qui remplacerait la prime de faisant fonction actuelle.

Suite à ces évolutions, la prime de technicité comprendrait une part fixe et une part variable. La part fixe comprendrait le montant actuel auquel serait rajouté un montant de 30 euros. La part variable serait évolutive en fonction du groupe de chaque agent. Les 30 euros plus la part variable compenseraient la prime de 90 francs et le complément de salaire et permettraient le maintien du salaire.

FO rappelle que l'ensemble des mesures actuellement appliquées avait été validé par des ministres. Une fois de plus le gouvernement revient sur ses engagements.

FO demande qu'un système d'indexation soit prévu pour la nouvelle prime de technicité et que l'évolution de la part variable soit systématiquement appliquée quand les ouvriers changeront de groupe. Ces deux mesures compenseraient l'indexation actuelle des 90 francs et du complément de salaire sur le bordereau et sur l'évolution de carrière de chaque agent.

L'administration s'engage à demander ces évolutions auprès de la Fonction Publique et rappelle que le contrôleur financier de la DGAC demande pour septembre des textes validés pour continuer à payer les ouvriers.

L'application des nouveaux textes est prévue pour cet automne après accord de la Fonction Publique.

## **GT Famille Informatique (voir les quatre compte-rendu FO du 7, 13, 28/04 et 27/05)**

La responsable administrative du pôle de compétence Informatique présente un point d'étape sur les réflexions en cours du groupe de travail.

Trois options existeraient : Bureautique et réseaux locaux, Administration système et Programmation et gestion de projet. Les trois options permettraient un déroulement de carrière du groupe VI à la HCC.

Trois niveaux de compétence seraient définis : Spécialiste des systèmes (Gr VI et VII), Maître ouvrier (HCA et HCB) et Expert Technique (HCC).

Pour FO cette nouvelle évolution de la famille informatique démontre le niveau des personnels ouvriers sur cette fonction. Pour FO il est urgent de reconnaître les compétences des ouvriers en leur permettant d'accéder à des postes qui ne sont actuellement ouverts qu'aux TSEEC (Chef de projet, ...). Le Président se dit favorable à notre demande et prêt à étudier une possibilité d'ouverture lorsqu'elle se présentera.

FO précise que les compétences informatiques ne sont pas exclusivement au CEDRe et pourraient être piochées dans d'autres services de la DGAC, afin de trouver les compétences inutilisées.

FO dénonce le fonctionnement du pôle de compétence pour la partie technique qui ne repose que sur une seule personne volontaire. Le CEDRe ne souhaite pas s'impliquer d'avantage sur la reconnaissance de l'Informatique de

Gestion pour les Ouvriers d'Etat de la DGAC. Nous informons également l'administration que certaines informations nous laissent à penser qu'il y aura des difficultés pour organiser les essais d'avancement cette année.

FO demande un effort sur la reconnaissance de ce pôle : les experts techniques pourraient être pris dans d'autres services ou dans différents corps. Un doute aussi est levé par FO sur les moyens en personnel et en moyens financiers sur la formation continue. FO propose qu'un poste à temps plein soit affecté à la gestion technique de ce pôle. Le président de la CPO n'est pas opposé à cette proposition et n'exclut pas ce type de solution.

### **Questions diverses FO**

#### **Poste de responsable logistique**

Les postes de responsable Logistique sont ouverts aux TSEEAC sous réserve que le candidat ait la seconde qualification. Pour les ouvriers, il est nécessaire de réussir à un essai de changement de famille organisé par le pôle de compétence. Dans le cas où ce type de poste est ouvert à d'autres corps, nous ne pourrions accepter qu'on refuse des ouvriers suite à un échec à un essai et que d'autres personnels occupent le poste sans véritable évaluation. Une équité doit être mise en place quel que soit le corps.

L'administration reconnaît qu'il faut étudier cette demande pour garantir une équité pour tous les agents. Le pôle de compétence devrait pouvoir donner un avis sur tout candidat retenu.

#### **Recrutements :**

Aujourd'hui, de nombreux postes en CICAVE-O ne sont pas pourvus, en plus des AVE non autorisés par SDP. FO demande un effort important de la part de SDP pour autoriser des postes supplémentaires avant la fin de l'année, afin de maintenir les missions qui sont confiées à certains services.

Le Président reconnaît les difficultés dans certains services. Aucune possibilité n'existe actuellement mais il s'engage à faire des recrutements supplémentaires en fin d'année si les suppressions de postes prévues à la DGAC sont réalisées.

#### **Mesures sociales :**

Lors du dernier CTP DGAC, le Directeur Général a annoncé un nouveau CTP pour le 20/07 afin d'ouvrir un certain nombre de groupes de travail pour mettre en place des mesures sociales pour les personnels.

FO demande une mesure sur l'augmentation du nombre d'avancements (GT avancement) et une revalorisation de la Prime de technicité et PSH.

Le Président rappelle que le mandat du Directeur Général fait suite à la lettre du ministre qui demandait l'ouverture de GT pour mettre en œuvre les mesures sociales du protocole.

### **Questions diverses CGT**

Déménagement de Météo-France et information sur les fonctions supports siège Paris et inter région et centre Montsouris vers St Mandé :

Le déménagement sera fini le 1er novembre : des GS et GT ont été faits avec le personnel : chaque agent a été informé de son nouveau lieu d'installation, en global, qualité de vie améliorée: problème de transport accroissement moyen de 10 à 20 min (par exemple depuis le sud de paris), GT mesures transports : a amené sur aménagement du temps de travail (système de badgeuse : temps aménagé) : souplesse plages horaires arrivée/départ, aménagement de la pause méridienne, accès parking, cas exceptionnel de télétravail sur Trappes... Associations sociales : elles seront maintenues, avec les nouvelles installations sportives. Dans un premier temps, seules quelques activités seront mutualisées avec les services de l'IGN : standards, réservations de salles de réunions, restaurant d'entreprise... Les OE resteront spécifiques à Météo France.

L'administration annonce que des travaux vont être lancés avant la fin de l'année sur des travaux gérant le Handicap (FIPH), concernant des mesures auprès des agents concernés (recrutements).

### **La délégation**

Michel LELAIT, ENAC/Toulouse ; Thierry MAROUBY, DTI/Toulouse ; Jean-Pierre SALANOUBAT, ENAC/Biscarosse

Franck DUPONT, CRNA-SO/Bordeaux ; Pierre GAUBERT, BN/Montpellier